

CONDITIONS GENERALES DE VENTE QBX CYCLES Sarl – Janvier 2019

Il est préalablement précisé que les présentes conditions régissent exclusivement les ventes faites par l'entreprise QBX Cycles Sarl.

Les présentes conditions sont conclues exclusivement entre QBX CYCLES SARL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Carcassonne sous le numéro 488 693 656, dont le siège social se situe DOMAINE DU MOULIN DE MADAME 11290 ARZENS, ci-après dénommée « QBX QUADBIKE » ou www.qbx-quadike.com, et le client. Ces conditions peuvent faire l'objet de modifications. Dès lors, il est entendu que les conditions applicables sont celles en vigueur sur le site internet au moment de la passation de la commande.

Les produits sont vendus neufs ou d'occasions

ARTICLE 1 - GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente définissent nos conditions de fourniture de marchandises. Ces conditions forment partie intégrante de toute commande passée par le client ou de tout contrat conclu par notre Société avec le client. Elles sont systématiquement adressées ou remises au client qui déclare en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande. En conséquence, toute condition contraire ou mention portée par le client sur la commande ou encore dans ses conditions générales d'achat, ne peut, sauf acceptation formelle préalable et écrite de la Société QBX CYCLES SARL, prévaloir sur l'application des présentes conditions générales.

ARTICLE 2 - Prix

Les prix de nos produits sont indiqués en euros hors participation aux frais de traitement et d'expédition. La TVA est appliquée au taux en vigueur au moment de la passation de la commande.

QBX CYCLES SARL se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

Les produits demeurent la propriété de QBX CYCLES SARL jusqu'au complet encaissement du prix par QBX CYCLES SARL

ARTICLE 3 - COMMANDES

Les commandes avec un chèque d'acompte de 30% du montant total toutes taxes, sont à adresser par les clients à notre siège social : QBX CYCLES SARL Domaine du Moulin de Madame 11290 ARZENS (France), qui en accuse réception dans tous les cas.

QBX CYCLES SARL se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 4 - VALIDATION

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de votre commande. La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Vente.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par QBX CYCLES Sarl constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par ses clients.

ARTICLE 5 - DISPONIBILITE

Nos offres de produits et prix sont valables tant qu'ils sont visibles sur le site internet, flyer, brochure commerciale, dans la limite des stocks disponibles. Nos offres de produits sont proposées dans la limite des stocks disponibles.

Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après passation de votre commande, nous vous en informerons par mail, par courrier, ou téléphone dès réception des informations reçues par les fournisseurs.

ARTICLE 6 - ACCUSES DE RECEPTION DE COMMANDE

Les délais figurant sur nos accusés de réception de commande ou communiqués par tout autre moyen, ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas donner motif à indemnité. En cas de contestation au sujet de la transmission d'un ordre, le client devra nous en informer par retour, faute de quoi notre responsabilité serait dégagee.

ARTICLE 7 - FRAIS DE TRANSPORT ET RISQUES

QBX CYCLES SARL se réserve le droit de facturer les frais d'expédition pour toute marchandise réparée ou échangée. QBX CYCLES SARL ne pourra être responsable des risques liés au transport de ses marchandises. La perte, les dégâts et les délais occasionnés par le transport sur la marchandise ne sont pas la responsabilité de QBX CYCLES SARL

ARTICLE 8 - LIVRAISON

8.1 Généralités

Les produits achetés à QBX CYCLES SARL sont livrés partout dans le monde, sous réserve et validation des deux parties. Le délai de livraison est convenu entre la société QBX CYCLES SARL et l'acheteur en fonction des options de transports. Les produits sont livrés à l'adresse de livraison que vous avez indiquée au cours du processus de commande. Lorsque vous commandez plusieurs produits en même temps et que ceux-ci ont des délais d'expédition différents, le délai d'expédition de commande est basé sur le délai le plus long.

QBX CYCLES SARL se réserve toutefois la possibilité de fractionner les expéditions. QBX CYCLES SARL ne pourra être tenu pour responsable des conséquences dues à un retard d'acheminement.

En cas de retard d'expédition, un mail vous sera adressé.

En cas de paiement par chèque, la commande ne sera traitée qu'à réception du chèque. En conséquence, les délais applicables dans ce cas sont ceux au jour de réception du chèque et peuvent donc être modifiés par rapport à ceux mentionnés au jour de la passation de la commande.

8.2 Problèmes de livraison

Le client doit notifier au transporteur et à QBX CYCLES SARL toutes réserves sur le produit livré (par exemple : colis endommagé, déjà ouvert...) . Puis, en fonction des cas définis à l'article 13.1 ci-dessous (annexe), le client peut bénéficier des conditions d'échange et de remboursement prévues à cet article.

ARTICLE 9 - EMBALLAGE ET PORT

Les tarifs précisent les conditions de port : départ usine, franco destination. Les marchandises même expédiées franco de port et d'emballage, voyagent aux risques et périls du destinataire. Les clients doivent donc vérifier les marchandises à réception et faire immédiatement des réserves, s'il y a lieu.

ARTICLE 10 - PAIEMENT

Le règlement de vos achats s'effectue :

- soit par virement bancaire
- soit par chèques bancaires

En cas de paiement par chèque bancaire, l'encaissement du chèque est réalisé à sa réception. Le chèque sera à l'ordre de QBX CYCLES SARL et à envoyer à SARL QBX CYCLES DOMAINE DU MOULIN DE MADAME 11290 ARZENS.

ARTICLE 11 – REMBOURSEMENT

Les remboursements des produits dans les hypothèses visées à l'article 5 seront effectués dans un délai inférieur ou égal à 15 jours après la réception des produits par nos soins.

Le remboursement s'effectuera au choix de QBX CYCLES SARL par crédit sur le compte bancaire du client ou par chèque bancaire adressé au nom du client ayant passé la commande et à l'adresse de facturation.

Aucun envoi en contre remboursement ne sera accepté quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 12 - SERVICE CLIENTELE

Pour toute information ou question, notre Service clientèle est à la disposition du client : Tél. :06 88 58 27 16 / mail : contact@qbx-quadbike.com

ARTICLE 13 - RESPONSABILITE

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France. La responsabilité de QBX CYCLES SARL ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays où le produit est livré (par exemple en cas d'interdiction d'un produit...). Il appartient au client de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des produits ou services qu'il envisage de commander.

QBX CYCLES SARL n'est responsable que du contenu des pages qu'elle édite.

En cas d'erreur manifeste entre les caractéristiques du produit et sa représentation et/ou les conditions de la vente, QBX CYCLES SARL ne saurait voir sa responsabilité engagée. Bien entendu, pour toute question sur les produits, le client peut contacter notre Service clientèle.

L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits, notamment pour cause d'incompatibilité de matériel, ne peut donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement ou mise en cause de la responsabilité de QBX CYCLES SARL.

ARTICLE 14 - GARANTIE DES MARCHANDISES

La garantie des marchandises est limitée à la fourniture gratuite de la pièce destinée à remplacer celle reconnue défectueuse, tous frais de port, aller et retour à la charge du client. Cette garantie est de :

- 2 ans sur le châssis et pièces spécifiques dans les conditions normales d'utilisation (hors utilisation professionnelle : 1 an)

- 1 an sur tous les composants, dans les conditions normales d'utilisation (hors utilisation professionnelle : 6 mois).

Ne sont pas couverts par la garantie, les pièces d'usure normale, à savoir les pneus, chambres à air, chaînes, pignons, garnitures de freins, poignées etc ... La garantie sera également refusée si des dommages ont été causés par accident ou par une utilisation anormale (Cf Manuel d'utilisation des Quadbikes GENESIS)

ARTICLE 15 - FACTURATION

La facturation est établie TVA comprise (en incidence sur prix hors taxes). Elle sera établie hors taxe lors de la vente dans un pays de la communauté Européenne, dans les DOM, ou en dehors de la communauté Européenne. Elle peut être établie en suspension de la TVA si la demande en est faite au moment de la commande et si une attestation de l'Administration fiscale est fournie préalablement à la facturation.

ARTICLE 16 - CONDITIONS DE REGLEMENT

Nos factures sont payables 30% du montant total toutes taxes à la commande, le solde avant le départ de la marchandise de nos ateliers, soit directement auprès de notre Banque, soit selon l'un des modes courants utilisés en matière de vente internationale et dans tous les cas en accord avec la Société QBX CYCLES Sarl.

ARTICLE 17 - RESERVE DE PROPRIETE

La propriété des marchandises ne sera transférée au client qu'une fois effectué le paiement intégral du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas un paiement au sens du présent paragraphe, la remise d'effet de commerce ou de tout autre titre créant une obligation de payer. A défaut de paiement aux échéances convenues après mise en demeure non suivie d'effet, la Société QBX CYCLES Sarl pourra au choix, soit reprendre les marchandises encore en stock chez le client à ses frais exclusifs, soit exiger la résolution de la vente.

ARTICLE 18 - COMPETENCE DE JURIDICTION

Les commandes sont soumises au droit français. Tout litige susceptible de s'élever entre la Société QBX CYCLES Sarl et ses clients découlant de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation des commandes ou des contrats, sera de la compétence exclusive des tribunaux de CARCASSONNE. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demandes incidentes ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des clients, puissent faire obstacle à l'application de la présente clause.

ARTICLE 19 - GARANTIE

19.1 - Garantie légale

La Société QBX CYCLES Sarl s'engage, au choix du client, à le rembourser ou à échanger les marchandises "sous 7 jours". Si le client demande le remboursement via le mail contact@qbx-quadbike.com, il devra contacter le Service Clientèle au 06 88 58 27 16. Les produits doivent être retournés à la Société QBX CYCLES Sarl dans l'état dans lequel le client les a reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage...).

En tout état de cause, le client bénéficie des garanties légales de conformité du bien au contrat et des vices cachés et ce conformément aux dispositions légales.

19.2 - Garantie contractuelle

Les produits achetés chez QBX CYCLES SARL peuvent donner droit à une garantie. Celle-ci est indiquée sur la fiche article des produits présentée sur le site internet. Afin de connaître les démarches à suivre concernant le service après-vente pour tout problème ou de panne sur un produit le client peut contacter le Service clientèle. Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits, il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit.

Les garanties contractuelles ne couvrent pas :

- l'utilisation anormale ou non conforme des produits. Nous invitons le client à cet égard à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits.
- les pannes liées aux accessoires (câbles d'alimentation...).
- les défauts et leurs conséquences dus à l'intervention d'un réparateur non agréé par QBX CYCLES SARL
- les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non-conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné (utilisation professionnelle, collective...).
- les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure.

Toutefois, en tout état de cause le client bénéficie des dispositions de la garantie légale notamment celles relatives à la garantie légale précisée à l'article 11.1 ci-dessus.

ARTICLE 20 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française.

En cas de litige, les tribunaux de CARCASSONNE (France) seront seuls compétents.

ARTICLE 21 - INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations et données concernant le client sont nécessaires à la gestion de la commande et à nos relations commerciales. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous proposons aux clients et les informations que nous adressons aux clients.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Le client doit écrire en ligne au Service clientèle de la Société QBX CYCLES Sarl, par courrier en nous indiquant ses nom, prénom, e-mail et adresse.

Si le client ne souhaite plus avoir de droits d'accès, il peut à tout moment nous en faire la demande par email.

Notre site internet est également conçu pour être particulièrement attentif aux besoins de nos clients. C'est entre autres pour cela que nous faisons usage de cookies. Le cookie a pour but de signaler votre passage sur notre site internet.

Les cookies ne sont donc utilisés par www.qbx-quadbike.com que dans le but d'améliorer le service personnalisé qui est destiné au client.

Annexe 1

Article L211-4 Code de la consommation

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Nota : Ordonnance 2005-136 2005-02-17 art. 5 : Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Article L211-5 Code de la consommation

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° - Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

A) correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle.

B) présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.

2° - Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Nota : Ordonnance 2005-136 2005-02-17 art. 5 : Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Article L211-12 Code de la consommation

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Nota : Ordonnance 2005-136 2005-02-17 art. 5 : Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Article 1641 Code civil

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er Code civil

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.